## MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

CABINET

## SECRETARIAT GENERAL

ARRETE Nº 090 /MEF/SG

relatif à la publication des documents et informations à caractère économique, financier et budgétaire du Togo

## LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992;

Vu la loi organique nº 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances;

Vu la loi nº 2014-909 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-054/PR du 27 août 2015 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2017-112/PR du 29 septembre 2017 fixant les attributions du ministre et portant organisation et fonctionnement du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret nº 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Considérant les nécessités de service,

## ARRETE:

Article 1<sup>er</sup>: Le présent arrêté est relatif à la publication des documents et informations à caractère économique, financier et budgétaire du Togo.

<u>Article 2</u>: La liste des documents et informations à publier, le calendrier de publication, les acteurs responsables de leur production et publication ainsi que les canaux de publication sont précisés dans les annexes jointes au présent arrêté.